

Présentation du Programme Nouveaux Professionnels

But de ce document

Cette présentation du Programme Nouveaux Professionnels fournit un résumé du Programme destiné aux nouveaux professionnels (NPP) du Conseil International des Archives (ICA), pour l'information des membres potentiels du Programme, des parrains / marraines pour la conférence, des mentors, du coordinateur du Programme (Coordinateur NPP), du Comité dédié au NPP, des membres de la Commission du programme de l'ICA (PCOM), et d'autres personnes membres ou non de l'ICA.

Ce document décrit le contexte, les objectifs et la portée du Programme Nouveaux Professionnels, ainsi que la signification des termes « nouveau professionnel » et « nouveau professionnel actif ». Il détaille également :

- quel financement est proposé au titre des bourses NPP ;
- comment les membres du Programme sont sélectionnés et pour combien de temps ;
- qui peut devenir un NP actif ;
- les activités et tâches que les NP actifs réalisent au cours de la période durant laquelle ils sont membres actifs du Programme ;
- le sens des termes principaux utilisés dans le NPP.

Ce document explique également le rôle dans le NPP de différents représentants de l'ICA : PCOM, le coordinateur NPP, les parrains / marraines pour la conférence et les mentors.

D'autres documents de référence, tels que le *Guide des Nouveaux Professionnels Actifs*, les formulaires de candidature, et les ressources liées, fournissent des informations supplémentaires et des conseils. Ils sont mis à la disposition des divers groupes et personnes impliqués dans le NPP en tant que de besoin.

Définition du Programme Nouveaux Professionnels

Le Conseil International des Archives veut attirer les dirigeants de demain du domaine des archives et de la gestion documentaire, les encourageant à être des membres actifs de

l'organisation et des professionnels impliqués qui aideront à stimuler les relations internationales des communautés professionnelles dans leurs pays et autour du monde. À cet effet, l'ICA a développé le Programme Nouveaux Professionnels (NPP).

Actuellement le NPP se concentre principalement sur l'identification et la sélection d'un groupe annuel « de nouveaux professionnels actifs » (NPs actifs) auxquels il fournit soutien, conseils, et orientation tout au long de l'année où ils sont formellement identifiés en tant que membres actifs du Programme. Cependant, l'ICA encourage tous les nouveaux membres de la profession à se considérer comme « nouveaux professionnels » et à tirer profit des échanges et des documents produits dans le cadre du NPP.

Le soutien de l'ICA aux NPs actifs inclut plusieurs composantes principales :

- Fourniture d'un budget pour permettre à six NPs actifs d'assister à la Conférence annuelle ou au Congrès quadriennal de l'ICA (ci-après désigné sous le terme de Conférence) durant l'année où ils sont NPs actifs.
- Mise en œuvre d'occasions de participer activement à la Conférence, notamment en organisant une session pour que les NPs actifs fassent ensemble une présentation formelle sur un sujet de leur choix, et en invitant tous les NPs actifs à participer à un déjeuner avec les autres nouveaux professionnels présents et avec des représentants de la communauté de l'ICA pour leur permettre de développer leur réseau.
- Mise en contact de chaque NP actif avec un « parrain » ou une « marraine » pour la conférence, pour lui fournir un soutien logistique, des conseils et des orientations durant l'événement.
- Mise en contact de chaque NP actif avec un « mentor » après la Conférence, pour lui fournir un soutien professionnel, des orientations et des conseils sur une période d'une année minimum (continuant idéalement sur deux à trois ans au total) tandis que le NP actif s'établit dans sa carrière.
- Coordination du travail des NPs actifs sur des projets, qui peuvent inclure le développement de leur propre projet ou la participation à un projet existant de l'ICA.
- Fourniture d'une infrastructure technique, principalement gérée par les NPs actifs, pour permettre à tous les nouveaux professionnels, y compris les NPs actifs actuels et ceux des années précédentes, ainsi qu'aux autres membres de l'ICA nouveaux dans le domaine des archives et de la gestion documentaire, de développer et maintenir un réseau pour communiquer, conçu pour permettre le partage d'informations entre eux et avec la communauté archivistique plus large et le public.

Les NPs actifs sont choisis parmi les candidats de toutes les régions du monde, y compris l'Europe et l'Amérique du Nord aussi bien que l'Afrique, l'Asie, et le Pacifique. Il est à noter que l'aide financière fournie aux NPs actifs est différente de toute autre aide offerte par l'ICA à ses membres issus de pays à faibles ressources. Les informations et conseils sur la façon de se porter candidat pour devenir NP actif sont publiés sur le site web de l'ICA et mis à jour chaque année.

Le NPP est un programme spécifique dans le plan d'action de la Commission du programme de l'ICA (PCOM), géré par une équipe de volontaires de PCOM, sous la direction d'un coordinateur du Programme Nouveaux professionnels (Coordinateur NPP), qui travaille étroitement avec le

Responsable du Programme et le Secrétaire général adjoint de l'ICA. Le Coordinateur NPP est l'interlocuteur principal pour toutes les activités du NPP, et lui ou elle peut assigner des tâches à d'autres membres de PCOM ou de l'ICA.

Les moyens actuellement disponibles au sein du Secrétariat de l'ICA et de la Commission du programme, aussi bien en personnel qu'en bénévoles, limitent pour l'instant la portée du NPP aux bourses et au soutien apporté aux NPs actifs tout au long de l'année. Cependant, le NPP vise dès que possible à fournir plus d'appui et à mieux répondre aux besoins de la communauté professionnelle des archives et de la gestion documentaire quand les ressources et les occasions seront présentes.

Contexte du Programme Nouveaux Professionnels

Le NPP s'est développé à la suite d'un projet connu sous le nom de *Reporters Volants*, lancé au 16^e Congrès International à Kuala Lumpur, Malaisie, en 2008. Cette initiative visait à créer un réseau international de jeunes professionnels dans le domaine des archives et de la gestion documentaire. Le dernier groupe de *Reporters Volants* a été déployé en 2012 au congrès de Brisbane.

Le programme Nouveaux Professionnels a été établi en 2014, spécifiquement pour faciliter la participation des NPs aux conférences annuelles et aux congrès quadriennaux de l'ICA. Le but est de contribuer à atteindre l'objectif à long terme de PCOM de stimuler le développement de nouveaux membres de la profession. En 2014, trois candidats du NPP ont reçu une bourse pour participer à la conférence annuelle à Gérone, Espagne ; en 2015, six candidats ont été sélectionnés pour participer à la conférence à Reykjavik, Islande ; et en 2016, huit candidats ont été financés pour assister au congrès à Séoul, Corée.

Après le congrès de Séoul en 2016, le Comité du NPP a décidé de limiter le nombre de bourses à un maximum de six par an, afin de garantir des moyens appropriés et s'assurer que l'ICA pourrait fournir le meilleur soutien possible à tous les NPs actifs.

Budget fourni au titre de la bourse NPP

La bourse NPP est prévue pour financer la participation des NPs actifs à la Conférence de ICA. Les coûts suivants sont pris en charge : frais d'inscription à la Conférence ; coût du voyage du NP actif jusqu'au lieu de la Conférence ; nuits d'hôtel pendant la période de la présence requise du NP actif ; enfin une somme de 100 € pour les coûts sur place pendant la Conférence. Le détail des termes et conditions spécifiques de la bourse figure dans le *Guide des Nouveaux Professionnels Actifs*.

Aucun financement n'est prévu spécifiquement pour le mentorat dans le cadre du NPP. Les mentors et NP actifs communiqueront en principe en utilisant des moyens peu coûteux, tels que le courriel, les sms, ou Skype. Il n'est pas non plus prévu de financement pour les parrains / marraines, qui sont supposés avoir d'ores et déjà prévu d'assister à la Conférence.

Sélection des NPs actifs, durée de leur participation

Le formulaire de candidature pour le NPP est habituellement mis en ligne sur le site web de l'ICA quand l'appel à candidature est lancé en décembre chaque année. La date limite de candidature est en général fixée au début du mois de février suivant. Le Comité du NPP, composé de membres de PCOM, examine les candidatures et sélectionne les candidats admis. La décision finale est prise en principe vers fin avril.

Le Coordinateur NPP s'assure alors que les candidats retenus sont toujours intéressés et en capacité d'agir comme NPs actifs, et l'annonce des résultats intervient alors pour présenter les NPs actifs à la communauté de l'ICA. L'accès à la page Facebook des NPs et à l'espace de travail en ligne de l'ICA leur est ouvert. Ils sont également mis en contact avec les NPs actifs de l'année précédente pour organiser la transition entre les deux équipes.

Le Coordinateur NPP aide les NPs actifs pour les questions logistiques pendant qu'ils se préparent à participer à la Conférence. Le Coordinateur NPP, le Contact pour les parrains / marraines pour la conférence, les mentors et d'autres membres de PCOM travaillent également ensemble et avec les NPs actifs pour identifier les parrains / marraines et les mentors. Ils sont mis en contact chacun avec « leur » NP actif au moment opportun avant la Conférence (pour les parrains / marraines) ou après (pour les mentors).

Comme détaillé ci-dessous, le rôle du parrain / de la marraine est d'aider le NP actif à s'orienter durant la conférence elle-même. Le rôle du mentor est de fournir des conseils sur des questions professionnelles pendant une année environ, idéalement plus longtemps, tandis que le NP actif développe sa carrière professionnelle.

La durée formelle de l'engagement des NPs actif est d'environ 12-14 mois. La période débute habituellement vers le 1^{er} mai, une fois que la liste des candidats retenus est confirmée et l'annonce faite à la communauté ICA. L'engagement formel se termine approximativement 14 mois plus tard, au mois de juillet de l'année suivante.

La durée longue et flexible de l'engagement dans le NPP est prévue pour permettre aux NPs actifs entrants et sortants de se croiser, de sorte que les sortants puissent aider à la transition pour les entrants. La relation formelle entre le mentor et le NP actif est prévue pour une année au minimum, commençant normalement après la conférence ; mais idéalement des liens seront maintenus aussi longtemps qu'ils seront utiles aux parties concernées.

Critères pour devenir un nouveau professionnel actif

Le NPP s'adresse aux membres de l'ICA ayant moins de 5 ans d'expérience dans le domaine des archives et/ou de la gestion documentaire. Tous les candidats admis doivent remplir une des conditions suivantes :

(1) être membre individuel (catégorie D) de l'ICA ;

ou

(2) travailler, comme employé ou comme stagiaire, pour une organisation qui est membre de catégorie A ou de catégorie C de l'ICA ;

ou

(3) étudier dans un établissement d'enseignement qui est membre de catégorie C de l'ICA.

La catégorie A regroupe les services d'archives centrales ou nationales ; la catégorie C regroupe les institutions administrant ou conservant des documents et des archives ou impliquées dans la formation des archivistes. Le coût de l'adhésion en catégorie D est plus faible pour ceux qui choisissent de recevoir les publications numériques seulement, et il est également réduit pour les étudiants, retraités ou personnes sans emploi. Plus d'informations sur des catégories d'adhésion sont disponibles sur le site web de l'ICA.

L'adhésion à l'ICA, qu'elle soit individuelle ou bien celle d'une institution ou d'un établissement d'enseignement, doit être à jour à la date de la candidature. Attention, être membre individuel d'une association professionnelle qui est membre de catégorie B de l'ICA n'est pas considéré comme une adhésion valide dans le cadre de la candidature au NPP. La catégorie B est en effet destinée aux représentants des associations régionales, nationales ou internationales, qui peuvent elles-mêmes compter des centaines de membres. Il n'est par conséquent pas possible que tous les membres de ces associations puissent candidater au NPP du seul fait de leur adhésion à une association membre de l'ICA.

Les candidats au NPP peuvent être des étudiants en archivistique, des stagiaires, ou des professionnels qui débutent leur carrière dans les archives et la gestion documentaire. Ils doivent être membre de l'ICA comme détaillé ci-dessus. Les candidats qui ne sont pas étudiant ou stagiaire doivent avoir commencé à travailler comme archiviste ou gestionnaire de documents, à temps partiel ou à temps plein, en échange d'un salaire, durant l'une des 5 années civiles précédant l'année où la candidature est évaluée par l'ICA. Les candidats ayant une plus longue expérience professionnelle ne sont pas acceptés dans le NPP.

Il n'y a aucune restriction d'âge au statut de nouveau professionnel au sein de l'ICA en général et pour les nouveaux professionnels actifs en particulier. Le critère principal est une expérience de moins de 5 ans. Le financement d'une bourse NPP n'est attribué qu'aux candidats qui confirment remplir cette condition.

L'un des objectifs principaux du NPP étant de donner aux NPs la chance, qu'ils n'auraient peut-être pas eu autrement, de participer à une Conférence, les candidats doivent n'avoir jamais assisté à une conférence annuelle ou un congrès quadriennal. Ils peuvent avoir assisté à la conférence d'une Branche régionale, ou d'une Section, mais sans avoir bénéficié d'un financement de l'ICA. Les personnes ayant déjà reçu un financement de l'ICA pour assister à une conférence régionale ou internationale de l'ICA ne sont pas acceptées dans le NPP.

Activités des NPs actifs

Les NPs actifs sont invités à identifier leurs propres besoins et objectifs et à développer des plans réalisables pour leurs communications et activités. PCOM et l'ICA soutiendront toutes les activités des NPs qui correspondent à la vision de l'ICA pour le développement professionnel et l'acquisition de compétences.

Pour fournir aux NPs actifs l'occasion de poursuivre leurs objectifs particuliers, ils participent aux activités suivantes et exercent les missions suivantes pendant le temps où ils sont formellement membres du Programme.

Avant, pendant, et après la Conférence, tous les NPs actifs :

- communiquent en tant que groupe au sujet de leur rôle de NPs actifs et leurs activités et idées, en utilisant les réseaux sociaux (Internet, Facebook, Twitter, etc.) et avec l'aide du Coordinateur NPP ;
- assistent à la Conférence et y participent activement du début à la fin ;
- assistent à toutes les réunions organisées pour les NPs actifs pendant la Conférence ;
- communiquent régulièrement avec leur parrain / marraine pour la conférence pour tirer profit d'autant d'occasions que possible pendant la Conférence (plus d'informations sur les parrains / marraines ci-dessous) ;
- réalisent une présentation pendant la Conférence, organisée en consultation avec le Coordinateur NPP ;
- participent en tant que formés ou formateurs aux ateliers qui font partie du programme de la Conférence et/ou aux ateliers spécifiquement prévus pour les nouveaux professionnels ;
- communiquent au sujet des événements de la Conférence en utilisant les réseaux sociaux appropriés ou d'autres outils, tels qu'Internet, Facebook, Twitter, etc. ;
- participent à tous les événements prévus pour les nouveaux professionnels durant la Conférence ;
- écrivent un article concernant la Conférence ou un sujet lié, après la fin de la Conférence, pour publication sur le site web de l'ICA, dans Flash, ou tout autre média approprié.

Il est également attendu des NPs actifs qu'ils participent à et organisent diverses actions de communication sur les réseaux sociaux. Les différents outils de communications des NPs actuellement en place sont décrits ci-dessous.

- Une lettre d'information est éditée par les NPs actifs une fois tous les deux mois, avec des contributions de NPs autres que les membres actifs, sur des sujets concernant les centres d'intérêt des NPs.
- Un espace spécifique sur le site web de l'ICA est consacré aux NPs et aux informations qui les concernent ou les intéressent.
- La communication sur les réseaux sociaux est faite sur Facebook, Twitter, et Wechat, selon les besoins.

Pour encadrer ces communications, des politiques spécifiques, des procédures, et des directives ont été établies. Ces documents sont disponibles sur la partie NPP de l'espace de travail en ligne de l'ICA et mis à la disposition des différents participants en fonction des besoins. Toutes les communications doivent respecter les directives de l'ICA et les meilleures pratiques professionnelles.

Les NPs actifs participent également à une relation de mentorat, où ils sont mis en contact chacun avec un mentor qui leur fournit des conseils et orientations professionnels pendant l'année où ils sont NP actif, idéalement plus longtemps si nécessaire. Plus d'informations sur le programme de mentorat sont fournies ci-dessous.

Quand la période d'engagement officiel dans le Programme arrive à son terme, les NPs actifs apportent leur aide au groupe de l'année suivante pour la transition. Ce travail inclut de les accueillir dans le Programme, partager l'information avec eux au sujet des activités et des événements de l'année, et fournir toute l'aide nécessaire pour que les NPs actifs entrants puissent prendre en charge efficacement les communications, les réseaux sociaux, et autres fonctions. Le coordinateur NPP facilite la prise de contact entre les NPs actifs sortants et entrants et aidera la transition.

Les NPs actif peuvent également être encouragés à participer au travail des Branches, des sections, ou des groupes d'experts, comme assistants de recherche ou observateurs. Ces relations seront déterminées au cas par cas, selon les besoins et les priorités du NP actif et les projets ou les activités particuliers en cours dans différentes entités de l'ICA.

Rôle de PCOM

Le NPP est l'un de trois programmes principaux de la Commission de programme de l'ICA. Il est géré par un comité issu de PCOM, mené par le Coordinateur NPP. Ce comité évalue les candidatures au Programme, détermine les candidats retenus, établit et met à jour les directives et conditions des activités du NPP et fournit un appui aux NPs actifs, aux parrains et marraines pour la conférence, aux mentors.

Une responsabilité centrale du Comité du NPP de PCOM est de développer un groupe de professionnels désireux d'apporter leur aide en tant que parrains / marraines et mentors et d'identifier les parrains / marraines et les mentors appropriés pour chaque NP actif. Pour faciliter ce processus, le Contact des parrains / marraines pour la conférence et des mentors et tout autre membre du Comité du NPP et de l'ICA diffusent activement des messages auprès des listes de diffusion appropriées, auprès des Sections, des Branches, et des groupes d'experts de l'ICA, aussi bien que sur Facebook, Twitter, le site web de l'ICA, et d'autres outils de communication.

Pour faciliter les communications et activités de PCOM liées au NPP, un wiki a été créé sur l'espace de travail en ligne de l'ICA (<http://workspace.ica.org/projects/new-professionals/wiki>). Ce site est accessible uniquement aux membres du comité du NPP.

Rôle du Coordinateur du Programme Nouveaux professionnels

Le Coordinateur NPP est le principal responsable pour la plupart des activités NPP, assignant des tâches spécifiques à d'autres membres du Comité selon les besoins. Les activités et les fonctions du Coordinateur NPP incluent ce qui suit :

- pendant les mois avant la Conférence, communiquer avec les NPs actifs pour les aider à préparer les divers aspects de leur participation et pour les aider à débiter leur activité de communication sur les réseaux sociaux ;
- travailler avec les NPs actifs avant et pendant la Conférence pour les aider en termes de logistique et planification : coordonner les activités des différents NPs actifs, clarifier les questions logistiques, planifier les ateliers, présentations, et autres événements de la Conférence ;
- organiser toutes les réunions nécessaires pour les NPs actifs pendant la Conférence ;
- être disponible durant la Conférence pour répondre à des questions logistiques ou pratiques des NPs actifs ou pour aider sur toute question ou tout problème de procédure, si ceux-ci ne peuvent être réglés avec le parrain ou la marraine de conférence ;
- échanger avec les NPs actifs concernant la publication de leurs articles, écrits après la Conférence et publiés sur le site web de l'ICA, sur Flash ou autre média approprié.

Le responsable administratif et financier de l'ICA apporte son concours au Coordinateur NPP. Il est l'interlocuteur privilégié pour les questions financières et pratiques pendant l'année où le NP actif est membre du Programme. Le Contact pour les parrains / marraines pour la conférence et les mentors aide également le Coordinateur NPP. Il est l'interlocuteur pour les questions directement liées aux relations et activités entre les NPs actifs et leurs parrains / marraines et mentors.

Rôle du parrain / de la marraine pour la conférence

Durant la Conférence ou avant, les NPs actif seront présentés à un parrain ou une marraine pour la conférence. Le parrain ou la marraine sert de guide au NP actif, l'aide à s'orienter dans la Conférence, lui propose des conseils sur les questions pratiques et les activités de la Conférence, le présente à ses collègues et contacts, facilite sa participation aux réunions ou autres événements, afin de lui permettre de découvrir différents aspects des activités de l'ICA.

Le parrain / la marraine est un membre de la profession et un membre de l'ICA soit à titre individuel (catégorie D) soit parce qu'il/elle travaille pour un membre de catégorie A ou de catégorie C.

La catégorie A regroupe les services d'archives centrales ou nationales ; la catégorie C regroupe les institutions administrant ou conservant des documents et des archives ou impliquées dans la formation des archivistes. La catégorie B étant destinée aux représentants des associations régionales, nationales ou internationales, qui peuvent elles-mêmes compter des centaines de membres, il n'est pas possible pour l'ICA de désigner comme parrain /

marraine un professionnel dont le seul lien avec l'ICA serait constitué par son adhésion à une association membre de l'ICA de catégorie B.

Idéalement, le parrain / la marraine est un(e) professionnel(le) en milieu de carrière et a déjà participé à au moins deux conférences annuelles ou congrès quadriennaux de l'ICA. Cette expérience antérieure lui permet de comprendre comment les Conférences de l'ICA fonctionnent et de connaître les diverses activités et événements auxquels les NPs actifs peuvent participer. Les membres de PCOM peuvent servir de parrain / marraine pour la conférence s'ils le souhaitent.

Le parrain ou la marraine remplit les fonctions spécifiques suivantes :

- il/elle se présente au NP actif avant la Conférence et fixe un rendez-vous pour le rencontrer en personne dès que possible à la Conférence pour prévoir leurs activités communes ;
- il/elle présente son NP actif à des collègues et autres professionnels durant la Conférence, pour s'assurer que le NP actif fait le plus de rencontres possibles au sein de la communauté archivistique ;
- il/elle facilite l'assistance du NP actif aux réunions ou autres événements de la Conférence selon les possibilités, pour lui permettre de découvrir un large éventail d'activités de l'ICA ;
- il/elle soutient le NP actif pendant la Conférence en participant à tous les événements prévus pour aider au développement de la communication et des réseaux des NPs.

Pour garantir l'expérience de Conférence la plus efficace possible, les parrains / marraines et les NPs actifs sont invités à entrer en contact dès que possible avant la Conférence, pour prévoir leurs activités ensemble. Le Contact pour les parraines / marraines et les mentors facilitera les présentations et sera disponible durant la Conférence pour fournir l'aide supplémentaire nécessaire.

Les parrains / marraines doivent être membres de l'ICA comme indiqué ci-dessus, en catégorie A, C ou D. Ils sont supposés prendre en charge les frais de leur participation à la Conférence, aucun financement n'étant prévu pour participer à leur voyage, leur séjour ou leur inscription à la Conférence.

Rôle du mentor

Dès que possible après leur sélection comme membres du NPP, les NPs actifs seront présentés à un mentor. Le mentor apporte un soutien professionnel au NP actif en lui fournissant des conseils et des réponses à ses questions, et plus généralement en étant disponible pour le guider et l'aider durant au moins un an et idéalement plus longtemps.

Le mentor est un membre de la profession et un membre de l'ICA, soit à titre individuel (catégorie D), soit parce qu'il/elle travaille pour un membre de catégorie A ou de catégorie C. La catégorie A regroupe les services d'archives centrales ou nationales ; la catégorie C regroupe les institutions administrant ou conservant des documents et des archives ou impliquées dans la formation des archivistes. La catégorie B étant destinée aux représentants

des associations régionales, nationales ou internationales, qui peuvent elles-mêmes compter des centaines de membres, il n'est pas possible pour l'ICA de désigner comme mentor un professionnel dont le seul lien avec l'ICA serait constitué par son adhésion à une association membre de l'ICA de catégorie B.

Idéalement, le mentor est un(e) professionnel(le) chevronné(e) des archives et de la gestion documentaire avec une expérience de plusieurs années dans le domaine, comme cadre supérieur, formateur ou contributeur actif à la profession. Les membres de PCOM peuvent servir de mentors s'ils le souhaitent.

Le mentor remplit les fonctions spécifiques suivantes :

- il s'engage à consacrer au moins 1-2 heures par semaine ou 4-8 heures par mois pour communiquer avec son NP actif et lui apporter son aide ;
- il communique régulièrement avec son NP, d'après un programme ou plan général décidé en commun avec le NP actif et le Coordinateur NPP ;
- apporter autant d'aide que possible au NP actif tout au long de l'année, dans le but d'enrichir l'expérience du NP actif dans la profession (il est à noter que cet appui est prévu en relation avec les questions professionnelles et relatives à la carrière, non sur des sujets personnels) ;
- fournir de l'aide au NP actif selon ses besoins pendant qu'il prépare un article pour le site web de l'ICA, Flash ou autre média approprié, par exemple en relisant le brouillon et en faisant des commentaires, ou en offrant tout autre type d'aide ;
- à la fin de la première année où il est mentor, rédiger un rapport sur son expérience, qui sera utilisé pour aider à améliorer le programme de mentorat à l'avenir. Les informations personnelles contenues dans ce rapport seront divulguées uniquement au Comité du NPP.

Le mentor est invité à utiliser autant d'outils de communications que possible, y compris le courriel, le téléphone, Skype, Twitter, Facebook, LinkedIn ou d'autres réseaux sociaux, pour permettre les communications les plus diverses et les plus riches possible.

Le mentor peut également fournir un appui quand le NP actif participe à des activités des Branches, des Sections, ou des groupes d'experts. Le temps disponible pour cet appui sera déterminé par les agendas et priorités respectifs du mentor et du NP actif.

Si le mentor ne peut pas continuer ses fonctions tout au long de l'année, il ou elle contactera sans délai le Contact pour les parrains / marraines et les mentors pour évoquer la situation et trouver des solutions pour que son NP actif continue à recevoir de l'aide, y compris par la désignation d'un autre mentor si nécessaire.

Pour favoriser le développement de sa relation avec son mentor, le NP actif est invité à :

- fournir au coordinateur NPP un résumé des questions ou sujets qui l'intéressent, de sorte que le mentor choisi pour lui partage les mêmes intérêts ou maîtrise une spécialité disciplinaire particulière ;
- confirmer les langues les plus appropriées pour la communication de sorte que son mentor puisse échanger avec lui dans l'une d'elles ;
- déterminer avec son mentor la portée et le cadre de leur relation, y compris la fréquence et les méthodes de communication, les sujets d'intérêt particuliers, etc., de sorte que les deux parties puissent contribuer avec succès à la relation sans être surchargées ;

- à la fin du programme de mentorat, rédiger un rapport sur son expérience, qui sera utilisé pour aider à améliorer le programme de mentorat à l'avenir. Les informations personnelles contenues dans ce rapport seront divulguées uniquement au Comité du NPP.

Comme mentionné plus haut, les mentors doivent être membres de l'ICA. Il ne leur est pas demandé d'assister obligatoirement à la Conférence annuelle, et il n'est pas prévu de financement à cette fin. Toutefois, s'ils assistent à la Conférence, ils sont invités à envisager de jouer le rôle de parrains / marraines de conférence en même temps que celui de mentor, de façon à renforcer leur relation avec « leur » Nouveau Professionnel.

Termes principaux

Figurent ici quelques-uns des termes principaux utilisés dans le cadre du Programme Nouveaux professionnels.

Nouveau professionnel actif

Un nouveau professionnel actif est un NP qui a été sélectionné officiellement en tant que membre du NPP lors de la campagne annuelle de candidature. Il consacre du temps et s'investit toute l'année dans les activités du NPP, et il bénéficie d'une bourse NPP pour assister à la conférence annuelle ou au congrès.

Parrain ou marraine pour la conférence

Le parrain ou la marraine pour la conférence est un(e) professionnel(le) des archives et de la gestion documentaire en milieu de carrière, qui a déjà participé à au moins deux Conférences annuelles ou Congrès quadriennaux de l'ICA. Il/elle sert de guide au NP actif, l'aide à s'orienter dans la Conférence, lui propose des conseils sur les questions pratiques et les activités de la Conférence, le présente à ses collègues et contacts, facilite sa participation aux réunions ou autres événements, afin de lui permettre de découvrir différents aspects des activités de l'ICA. Les parrains / marraines de conférence doivent être membres de l'ICA de Catégorie D ou bien travailler pour un membre de Catégorie A ou C.

Contact pour les parrains / marraines pour la conférence et les mentors

Le Contact pour les parrains / marraines pour la conférence et les mentors est un membre du Comité du NPP chargé d'identifier et de coordonner les activités des parrains / marraines et des mentors avec leur NP actif au cours de l'année où le NP fait partie du Programme.

Mentor

Le mentor est un(e) professionnel(le) chevronné(e) des archives et de la gestion documentaire avec une expérience de plusieurs années dans le domaine, comme cadre supérieur, formateur ou contributeur actif à la profession. Le mentor apporte un soutien professionnel au NP actif en lui fournissant des conseils et des réponses à ses questions, et plus généralement en étant

disponibles pour le guider et l'aider durant au moins un an et idéalement plus longtemps. Les mentors doivent être membres de l'ICA de Catégorie D ou bien travailler pour un membre de Catégorie A ou C.

Programme Nouveaux professionnels

Le Programme Nouveaux professionnels (NPP) est un programme de l'ICA dont le but est de faciliter l'entrée dans la profession de nouveaux professionnels, en créant et en leur fournissant des occasions de développer leurs réseaux et qualifications professionnels au sein de la communauté des archivistes et gestionnaires de documents. Le programme a plusieurs composantes : 1) les activités des NPs actifs pendant toute l'année, avec notamment une lettre d'informations et une présence sur les réseaux sociaux ; 2) les activités pendant la conférence annuelle ou le congrès quadriennal, qui incluent un programme de bourses pour couvrir les frais d'inscription et de voyage pour six NPs actifs, et un atelier et/ou une table ronde conçus par et pour les NPs ; 3) le programme de mentorat, dans lequel des parrains / marraines pour la conférence sont mis en contact avec les NPs actifs pendant la conférence annuelle ou le congrès et dans lequel des mentors sont désignés pour une période d'au moins un an pour fournir des conseils et orientations sur les sujets professionnels qui concernent les NPs actifs.

Nouveau professionnel

Un nouveau professionnel (NP) est un professionnel des archives ou de la gestion documentaire qui travaille dans le domaine depuis moins de 5 ans.

Bourses NPP

Les bourses NPP font partie du Programme Nouveaux professionnels. Elles apportent une aide financière à un nombre déterminé de nouveaux professionnels pour financer leur présence à la conférence annuelle ou au congrès quadriennal. En 2017, six bourses sont fournies selon des critères déterminés par la Commission du Programme de l'ICA, le Comité du NPP, et le vice-président du Programme.

Cohorte des NPs

La cohorte des NPs est le groupe de six nouveaux professionnels actifs pendant une année donnée.

Coordinateur NPP

Le coordinateur NPP est un membre de l'équipe du Secrétariat élargi de l'ICA qui a la responsabilité spécifique de piloter les divers éléments du NPP.